

Principes directeurs pour la création de la Facilité internationale d'achat de médicaments

Mission

La Facilité internationale d'achat de médicaments (FIAM) a pour mission de soutenir les efforts sur le plan national et international et de jouer un rôle complémentaire aux institutions internationales existantes pour l'approvisionnement des populations affectées dans les pays en développement. La Facilité visera à apporter une réponse dans des domaines spécifiques dans le cadre de l'architecture internationale actuelle et ne remplacera et ne dupliquera en aucun cas les programmes en cours.

Toutes les actions et les initiatives de la FIAM observeront les principes fondateurs suivants : solidarité, complémentarité, soutenabilité, prévisibilité, additionnalité, flexibilité, partenariat, indépendance et (accountability).

Champ et objectifs

La FIAM permettra de fournir des médicaments sur une base stable, prévisible et continue aux populations affectées dans les pays les plus pauvres du monde.

Le caractère pérenne et prévisible de ses activités sera assuré grâce à la nature des financements qui l'alimenteront – des contributions provenant des mécanismes de financement innovants tels que la contribution de solidarité sur les billets d'avions. La Facilité pourra également recevoir des contributions volontaires ou les aides publiques traditionnelles, gardant en perspective les principes de prévisibilité et de soutenabilité.

La FIAM contribuera à générer une demande stable de médicaments – stimulant ainsi l'offre de médicaments à des prix plus faibles – et permettre également des économies d'échelle au travers de contrat d'approvisionnement groupés de long terme. La Facilité visera à impulser une nouvelle dynamique au processus de préqualification de l'OMS, y inclus le processus relatifs aux [(API)] et devrait jouer également un rôle dans le renforcement des agences nationales de contrôle de qualité des médicaments.

Ainsi, la FIAM devrait jouer un rôle pro-actif pour stimuler une plus grande efficacité du marché, dans la mesure où elle pourrait entraîner une baisse des prix, promouvoir une diversification des produits génériques de qualité certifiés, stimuler l'introduction de nouveaux producteurs sur le marché et ainsi renforcer de façon significative l'accès ax médicaments des populations affectées dans les pays en développement.

La FIAM interviendrait sur les segments suivants :

- Formulations pédiatriques d'ARV ;
- Prévention de la transmission mère enfant du VIH/SIDA ;
- ARV de 2nd ligne ;
- Médicaments antipaludéens ;

- Médicaments anti tuberculeux (en étroite coordination avec la Global TB Drug Facility) ;
- Le financement des programmes de préqualification de l’OMS ;
- La constitution de stocks tampons pour prévenir l’interruption d’approvisionnement en médicaments et répondre aux crises d’urgence éventuelles.

Cette liste n’est pas exclusive. Elle décrit les segments prioritaires au sein desquels la FIAM pour concentrer initialement ses actions. Elle constitue également un panel de possibles segments d’interventions à considérer au regard de l’impact potentiel que les ressources prévisibles et durables de la FIAM pourrait avoir si elles étaient ciblées sur ces secteurs.

Afin d’assurer l’efficacité maximale dans l’exercice de son mandat et de faciliter la création d’économie d’échelle, la FIAM pourra en principe se concentrer sur un nombre limité de produits standardisés.

Principes de fonctionnement

La Facilité sera une petite structure adossée à une organisation existante. Elle sera dotée d’une autonomie opérationnelle totale et d’un processus décisionnel indépendant.

Au regard de sa structure administrative légère en tant que fonds fiduciaire, la FIAM s’appuiera sur des partenariats, sous forme collaborative ou contractuelle, afin de mener ses activités. Cela lui permettra de réaliser des économies d’échelle en travaillant avec les organisations compétentes et bénéficier de leur expertise.

A la différence d’autres organisations, la FIAM ne se dotera pas d’une équipe d’experts pour analyser les projets soumis par les pays et/ou les ONGs. Son conseil d’administration examinera plutôt l’opportunité de fournir des médicaments au travers de programmes qui ont déjà été approuvés par des organisations internationales ou des fondations.

Le programme d’activité de la FIAM sera déterminé au travers d’une consultation avec les partenaires afin d’établir une estimation des besoins. Sur la base de cette estimation, la FIAM déterminera le niveau approprié d’appui qu’elle peut apporter compte-tenu du niveau de ressources disponibles et des segments visés. La Facilité assurera la fourniture de médicaments sur une base continue et stable.

Afin d’assurer leur qualité, les médicaments qui seront achetés grâce aux financements de la FIAM devront satisfaire les standards de préqualification de l’OMS ou des critères acceptés sur le plan international tels qu’agréés par le conseil d’administration du Fonds mondial.

Les achats seront effectués sur une base compétitive au travers d’un processus d’appel d’offre international qui conduirait à l’établissement de contrats pluriannuels avec des

producteurs préqualifiés. Les achats seront généralement confiés à un agent d'approvisionnement sélectionné sur une base compétitive. La FIAM pourra avoir recours aux services d'approvisionnement d'organisations internationales (par exemple, UNICEF, service IAPSO du PNUD...) ou établir un contrat avec une agence d'approvisionnement indépendante.

Dans le processus d'achat, la FIAM devrait avoir un rôle proactif, en utilisant son pouvoir d'achat pour négocier le prix le plus bas. A cette fin, la Facilité pourrait travailler en étroite collaboration avec les organisations qui ont une expérience en matière de négociation avec les producteurs, tels que la Fondation Clinton. La Facilité ferait appel à des organisations telles que l'OMS, l'ONUSIDA et l'UNICEF pour obtenir les informations disponibles sur les prix et les structures de marché.

La FIAM s'appuierait sur les organisations existantes pour le transport et le () des médicaments.

Les systèmes de distributions sont généralement gérés par les structures nationales. La distribution est très importante pour la mise en oeuvre des programmes visant à lutter contre le VIH SIDA, la tuberculose et le paludisme. Il existe plusieurs organisations compétentes qui apportent de l'assistance technique ou des services de sous-traitance dans ce domaine. Ainsi, la FIAM n'a pas l'intention de jouer un rôle direct sur ce point mais travaillera en étroite collaboration avec ces organisations.

La FIAM s'appuiera sur les rapports de suivi périodiques réalisés par les organisations internationales compétentes qui disposent d'un système de suivi et de contrôle, afin de mesurer l'impact et de s'assurer du caractère adapté de ses interventions en faveur des programmes pays. Ce système de suivi devrait assurer l'utilisation rationnelle et la distribution effective des médicaments financés par la FIAM.

Principes de gouvernance

La structure de gouvernance devrait permettre de disposer d'un processus décisionnel efficace et rapide tout en assurant une participation adéquate et large de toutes les parties intéressées incluant les organisations internationales et la société civile. Ceci serait rendu possible au travers de la constitution d'un Conseil d'administration ainsi que d'un forum consultatif de la FIAM.

Le Conseil de la FIAM aurait pour responsabilité de contrôler le fonds fiduciaire de la FIAM ainsi que son secrétariat. Le Conseil serait inclusif et constitué des compétences et représentations nécessaires des donateurs et des autres partenaires.

Le forum consultatif incluerait tous les partenaires intéressés. Il se réunirait au moins une fois par an et dans la mesure du possible en conjonction avec d'autres événements réunissant largement le même groupe de partenaires. Le forum consultatif permettrait de rendre compte des activités auprès d'une audience large et serait également l'occasion d'un dialogue approfondi et fructueux sur la stratégie et les opérations de la FIAM.